



**Assemblée générale  
Conseil économique et  
social**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/S-19/8  
E/1997/20  
4 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Dix-neuvième session extraordinaire  
23-27 juin 1997  
Point 8 de l'ordre du jour  
provisoire\*  
EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE  
LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
Session de fond de 1997  
Genève, 30 juin-25 juillet 1997  
Points 7 a) et b) de l'ordre  
du jour provisoire\*\*  
RAPPORTS, CONCLUSIONS ET  
RECOMMANDATIONS DES ORGANES  
SUBSIDIAIRES : QUESTIONS  
ÉCONOMIQUES, QUESTIONS  
RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Lettre datée du 31 mars 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République de Corée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une résolution de l'Assemblée nationale de la République de Corée demandant l'annulation du projet d'une centrale électrique de la province chinoise de Taiwan visant à expédier 200 000 barils de déchets radioactifs en République populaire démocratique de Corée.

Le chapitre 22 d'Action 21 est consacré à la question des déchets radioactifs. À sa deuxième session, en mai 1994, la Commission du développement durable a invité la communauté internationale à prendre les mesures requises pour interdire l'exportation de déchets radioactifs, sauf vers les pays qui disposent d'installations adéquates de stockage et de traitement. Qui plus est, les déchets radioactifs sont cités parmi les produits les plus dangereux pour l'environnement dans un document de la cinquième session de la Commission (E/CN.17/1997/4).

Le fait qu'une centrale de la province chinoise de Taiwan puisse envisager d'exporter des déchets radioactifs dans un pays ne disposant pas des installations adéquates, sans être assujéti à un mécanisme international officiel, démontre clairement la nécessité de renforcer le régime international qui contrôle actuellement les mouvements transfrontaliers de déchets

\* A/S-19/1, à paraître.

\*\* E/1997/100, à paraître.

radioactifs. Les nouveaux dangers et menaces que ces mouvements, à la fois irresponsables et inappropriés, font peser sur l'environnement méritent l'attention de la Commission du développement durable et de l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la résolution figurant en annexe comme document officiel de la cinquième session de la Commission du développement durable, au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire, et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

Le Représentant permanent

(Signé) PARK Soo Gil

Annexe\*

RÉSOLUTION DEMANDANT L'ABANDON DU PROJET VISANT À EXPÉDIER  
DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DE TAIWAN EN CORÉE DU NORD

L'Assemblée nationale de la République de Corée,

Soulignant que le bon voisinage revêt une importance décisive dans les relations entre pays limitrophes, et que l'environnement doit être protégé et préservé non seulement pour les générations présentes mais pour leurs descendants,

Profondément préoccupée par le fait que les déchets nucléaires, même s'il s'agit de déchets de faible ou moyenne activité peuvent porter gravement atteinte au milieu de vie de l'être humain, et que les dommages dus aux rayonnements peuvent durer plus d'un siècle,

Ayant à l'esprit le principe généralement accepté du droit international selon lequel les déchets nucléaires doivent être stockés ou éliminés dans le pays qui les produit,

Soulignant que le projet entrepris par Taiwan d'expédier ses déchets nucléaires en Corée du Nord, satisfaisant ainsi ses propres intérêts au détriment de l'environnement d'un autre pays, est moralement inacceptable,

Rappelant que l'Union européenne a déclaré que les pays économiquement et techniquement avancés devaient s'abstenir d'exporter des déchets nucléaires vers les pays en développement en adoptant la Convention de Lomé de 1989 qui interdit à ses États membres d'expédier des déchets nucléaires dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique,

Exprimant sa ferme conviction qu'il est inacceptable que la Corée du Nord importe des déchets nucléaires au mépris des intérêts de notre pays, et au risque de contaminer le cadre de vie de nos populations,

Notant avec une profonde préoccupation que l'initiative déloyale prise par la Corée du Nord risque de compromettre les projets de coopération intercoréens en cours,

Espérant sincèrement que Taiwan contribuera à la promotion de relations d'amitié et de coopération dans la région en renonçant à son projet d'expédier des déchets nucléaires en Corée du Nord,

---

\* Le texte de la présente annexe a été reproduit tel qu'il a été reçu. Les appellations employées et la présentation des éléments d'information n'impliquent de la part du Secrétariat de l'ONU aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ou concernant la délimitation de leurs frontières ou de leur périmètre.

1. Demande instamment aux autorités taiwanaises de suspendre immédiatement leur projet d'exportation de déchets nucléaires en Corée du Nord;

2. Exige avec la plus grande fermeté, au nom du peuple coréen, que les autorités nord-coréennes renoncent à importer des déchets nucléaires de Taiwan ou de tout autre source, afin de préserver la santé et la sécurité de nos générations et des générations futures.

-----